



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE LES ABONNEMENTS

ENTRE « LE CLIENT » DÉNOMMÉ CI-DESSOUS :

Nom(s) et Prénom(s) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphones :

E-mail :

ET « LA PHOTOGRAPHE » DÉNOMMÉE CI-DESSOUS :

Les Focus d'Emilie | Emile GARCIA 5 rue des deux Ponts 33640 CASTRES GIRONDE

SIRET : 879 122 463 00018

Tél : 06.79.68.37.44

E-mail : lesfocusdemilie@gmail.com | Site : www.lesfocusdemilie.com

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 Objet du contrat et choix de l'abonnement

1.1 Choix de l'abonnement

Le client a souhaité faire appel à la photographe pour un abonnement séances photos dont les modalités sont précisées ci-après.

Choix de l'abonnement	Nom	Tarif
	6 mois (3 séances)	600 euros (100€/mois)
	12 mois (6 séances + 1 offerte)	1200 euros (100€/mois)

1.2 L'abonnement inclus

- ✓ Appel découverte,
- ✓ Analyse et compréhension des besoins,
- ✓ Planche d'inspiration et expertise visuelle,
- ✓ 1h de prestation photographique par séance,
- ✓ Le post-traitement des images,
- ✓ Livraison garantie d'un minimum de 25 photos par séance,
- ✓ L'accès privé à une galerie en ligne,

- ✓ Téléchargement gratuit des images dans un délai de 3 mois,

Article 2 Frais de déplacement et d'hébergement

Le kilométrage sera calculé de l'adresse de la photographe citée en en-tête du contrat jusqu'au lieu de la séance fixé avec le client (aller/retour). Google Maps servira de référence pour déterminer le kilométrage.

Le montant des frais kilométrique s'élève à 0,50€ du kilomètre.

Pour un montant de : € TTC

Les frais kilométriques sont offerts pour toutes les séances situées dans le secteur de la communauté des communes de Montesquieu.

Article 3 Acompte, réservation et échéancier

3.1 Acompte

Un premier acompte correspondant à la somme des trois premières échéances, permettra de réserver la photographe. Aucune réservation ne sera prise en compte avant le paiement de l'acompte.

Cet acompte fait preuve de la parfaite conclusion du contrat, chacune des parties s'engageant à l'exécuter en totalité.

Acompte de 210 € TTC

reçu le

chèque numéro :

(Pour tous règlements par chèque, il faudra les libeller à l'ordre de Emilie GARCIA).

espèce

Virement bancaire

Selon l'article 293B du CGI, l'entreprise n'est pas soumise à la TVA.

3.2 Réservation

Dates (même approximatives) :

3.3 Échéancier

La date de versement de l'acompte devient la date d'anniversaire et établit l'échéancier mensuel de règlement. Selon le choix de l'abonnement 3 ou 9 versements mensuels seront attendus trois mois après la date d'anniversaire.

Article 4 Retard de règlement

Aucun retard de règlement ne sera accepté. La photographe se réserve le droit de stopper les séances restant à réaliser si le retard dépasse 10 jours après la date d'anniversaire.

Article 5 Dépassement d'horaires

Les séances ont une durée de 1h, tout dépassement d'horaires sera facturé à raison de 250 euros TTC de l'heure (au ¼ d'heure entamé).

Article 6 Annulation

EG

6.1 Annulation par le client

L'acompte versé à la signature est le témoin d'un engagement ferme et définitif. L'acompte versé ne pourra être restitué.

Si l'annulation intervient en cours de contrat et qu'au moins une séance a déjà été réalisée. L'acompte et les règlements déjà versés ne pourront être restitués. Une pénalité correspondant au règlement du mois en cours et du mois suivant devra être réglée par le client dans les 15 jours suivant l'annonce écrite de son annulation.

Aucune annulation ne pourra intervenir, sauf cas de force majeure tel que défini ci-après.

6.2 Annulation par la photographe

La photographe s'engage à prendre contact avec un autre photographe partenaire pour réaliser les séances restantes. Cependant, il peut être difficile de trouver, à qualité égale et dans un délai parfois court, un photographe professionnel de remplacement au même tarif et au même niveau de qualité.

En cas d'impossibilité de trouver une alternative et sous réserve de démontrer le cas de force majeure, la photographe s'engage à rembourser l'acompte dans son intégralité.

Si l'annulation intervient en cours de contrat et qu'au moins une séance a déjà été réalisée. L'acompte et les règlements déjà versés ne pourront être restitués, mais une pénalité de 15% du montant total annuel de l'abonnement devra être versée au client pour dédommagement, dans les 15 jours suivant l'annonce écrite de son annulation.

6.3 Changement d'abonnement

À tout moment, le client peut choisir de passer à l'abonnement supérieur, mais l'inverse n'est pas autorisé.

6.4 Force majeure

En cas de survenance d'une situation qu'elle considère comme un cas de force majeure, la partie concernée doit notifier promptement l'autre de la situation.

Selon l'article 1218 du Code civil, la force majeure est caractérisée lorsque de manière cumulative, il survient :

- un événement échappant au contrôle du débiteur (extériorité) ;
- qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat (imprévisibilité) ;
- dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées (irrésistibilité).

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.

La partie qui invoque un cas de force majeure devra en apporter la preuve.

Article 7 Délai de livraison et téléchargement des photos

7.1 Délai de livraison

La photographe s'engage à livrer le reportage dans un délai de 3 semaines maximum.

Les photos seront visibles sur une galerie en ligne sécurisée par un mot de passe, ce dernier sera communiqué au client par mail lors de la livraison de la galerie.

Cette galerie sera visible pour une durée de 3 mois. Dans ce délai, les photos seront téléchargeables par le client.

Si dans ce délai de 3 mois, les photos n'ont pas été visionnées et si le client demande à la photographe de remettre en ligne la galerie complète, cette nouvelle remise en ligne sera facturée 75 euros TTC et sera disponible pour 3 mois supplémentaires.

7.2 Téléchargement des photos

Sur la galerie en ligne disponible pour le client, le téléchargement est gratuit pour les fichiers web et HD. Les photos de la galerie doivent être téléchargées dans le délai indiqué dans l'article 7.1.

Article 8 Droit de propriété intellectuelle et droit à l'image

8.1 Droit de propriété intellectuelle

La livraison des photographies sur support numérique n'implique pas transmission des droits de propriété intellectuelle sur les photographies livrées (Art. L111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Les photographies sont livrées à usage de diffusion professionnelle. Toute publication sur support papier (magazine, presse, ...) ou virtuel (site internet, blog, à usage commercial, cession de droits à des tiers) est autorisée, la photographe doit toutefois être au courant de cette diffusion.

La photographe doit être mentionnée comme étant l'auteure des photographies, c'est une mention légale obligatoire.

Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Concernant la diffusion des images sur les réseaux sociaux, elle devra se faire à l'aide des seuls fichiers présents sur le support livré, sans altération, ajout de filtres. La mention légale : "crédit photo : les focus d'émilie" est obligatoire.

Le client s'engage à signaler au photographe toutes utilisations frauduleuses constatées.

8.2 Droit à l'image

Le client déclare par la présente :

✓ Autoriser la photographe Emilie GARCIA ou quiconque choisi par elle, à utiliser la ou les prises de vue de ma personne, réalisées durant le reportage mentionné plus haut, sans réserve, pour son propre usage de promotion **sur son site internet** :

- Site web, blog du Photographe,
- Books, brochures, flyers, cartes de visite
- Dans les bureaux occupés par le Photographe
- Sur tous les supports existants ou à venir permettant la promotion du Photographe
- Sites et webmagazines dédiés à la photographie en général
- Sur un ouvrage présentant exclusivement ou en partie l'œuvre du photographe.
- Dans le cadre d'expositions artistiques et/ou de concours photographiques, y compris le droit de reproduction pour les catalogues, affiches, flyers, et dossiers de presse, articles de presse locale, nationale ou internationale spécialisée

✓ Avoir informé les personnes présentes lors du reportage du présent accord.

✓ La Photographe s'engage à ne pas faire usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées. Aucune utilisation ne sera faite par le Photographe en dehors de ses propres besoins de communication cités plus haut.

✓ Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation du modèle qui y figure. Cette autorisation est accordée pour une durée de 50 ans à compter de la signature de la présente convention.

Le client déclare par la présente autoriser la photographe Emilie GARCIA, à utiliser la ou les prises de vue de ma personne, réalisées durant le reportage mentionné plus haut, sans réserve, pour son propre usage de promotion **sur les réseaux sociaux**.

Le client déclare par la présente ne pas autoriser la photographe Emilie GARCIA, à utiliser la ou les prises de vue de nos personnes réalisées durant le reportage mentionné plus haut.

En effet, selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. Le client est, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leurs images et la Photographe respecte scrupuleusement ce droit d'image.

Le client reste donc libre d'autoriser ou non la Photographe à reproduire, exposer ou publier, sans autres compensations ultérieures, ses photographies dans la limite du respect de la vie privée.

Étant entendu par les parties que la photographe se réserve le droit d'utiliser les photos dans lesquels les sujets ne sont pas reconnaissables, ou identifiables sur ses supports de communication (par exemple et manière non limitative, site internet, médias sociaux, plaquettes etc...) et de les partager avec ses partenaires (par exemple et de manière non limitative, autres prestataires ayant participé aux événements, lieux, etc...).

Concernant les photos de produits, la photographe sera dans l'obligation d'attendre que son client ait communiqué sur ses produits avant de pouvoir mettre en avant son travail.

Article 9 Fichiers numériques Hébergement, stockage et conservation

A compter de la livraison au client, les photographies seront conservées et archivées sous leur entière responsabilité. Le client est conscient de la durée limitée des supports numériques, et est invité à effectuer des sauvegardes en quantité suffisante et sur des supports variés.

La possession des fichiers numériques ne confère pas au client les droits de propriété intellectuelle sur les photographies qu'il contient et leur délivrance ne fait donc pas obstacle à l'application de l'article 8.1 ci-avant relativement aux droits d'auteur du Photographe.

La Photographe s'engage à conserver les fichiers numériques pendant une durée de 6 mois à compter de la date de la séance photo.

Le client déclare avoir pris connaissance du contrat et accepte ses modalités.

Fait à, le


Signature du client

«Lu et approuvé» + nom & prénom

Signature de la photographe

«Lu et approuvé» + nom & prénom

Toutes les pages seront paraphées par les parties au contrat.

Lu et approuvé
Emilie GARCIA


EG